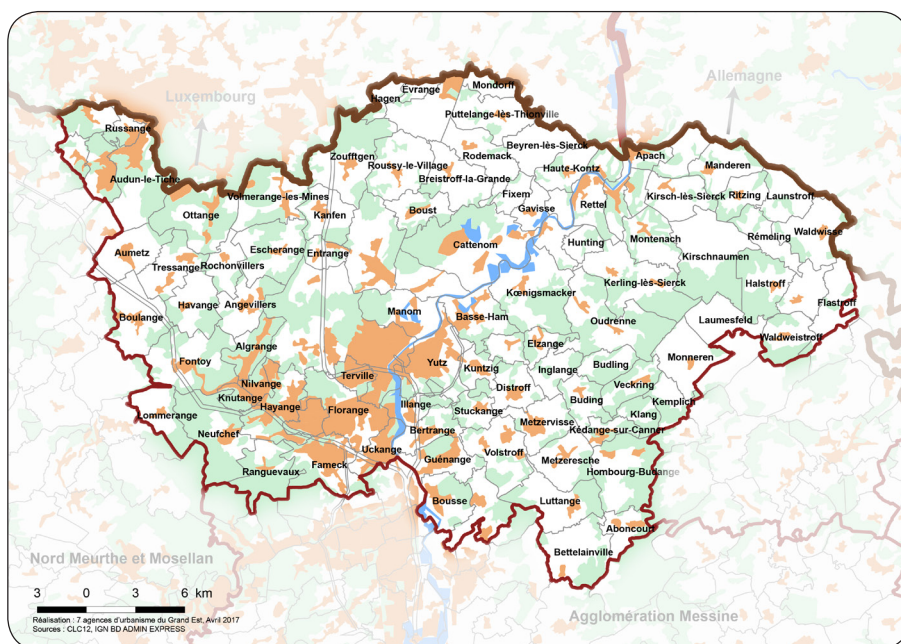


SCoT de l'Agglomération Thionvilloise

CHIFFRES CLÉS

- **6** EPCI
- **99** communes couvertes par les orientations du SCoT
- **246 500** habitants en 2013
- **68 000** emplois en 2013
- **900** km²
- **125** km² urbanisés



PRÉALABLES

D'une manière générale, les éléments sont extraits des documents. Ils sont parfois résumés voire reformulés par souci de concision mais en conservant le vocabulaire significatif utilisé dans les documents.

- **État d'avancement de la procédure :** SCoT Grenelle approuvé le 27 février 2014
- **Étapes de la vie du SCoT :**
Modifications du périmètre : nouveau périmètre du SCoTAT étendu au Bouzonvillois (2017). Ce périmètre rassemblera : 120 communes, 260 000 habitants, 73 000 emplois, sur une superficie de 1063 km² dont 155 km² urbanisés.
- **Structure porteuse :** Syndicat mixte du SCoT de l'agglomération thionvilloise depuis le 3 septembre 2009
- **Moyens humains pour la mise en oeuvre :**
 - 1 Directeur (Ingénieur en chef : 0,2ETP)
 - 1 Rédactrice territoriale (Chargée de l'administration du syndicat)
 - Fonctions mutualisées avec la Communauté d'Agglomération Portes de France - Thionville pour les RH, les finances, l'informatique et les marchés publics.
- **Axes privilégiés pour le suivi/la mise en oeuvre :**
 - Observatoire de la consommation foncière et des logements
 - Etude des impacts des grands projets sur le territoire (OIN Alzette-Belval, Cattenom CNPE, Europort)
- **Période de validité de la prospective SCoT:** 2012-2027 (15 années)

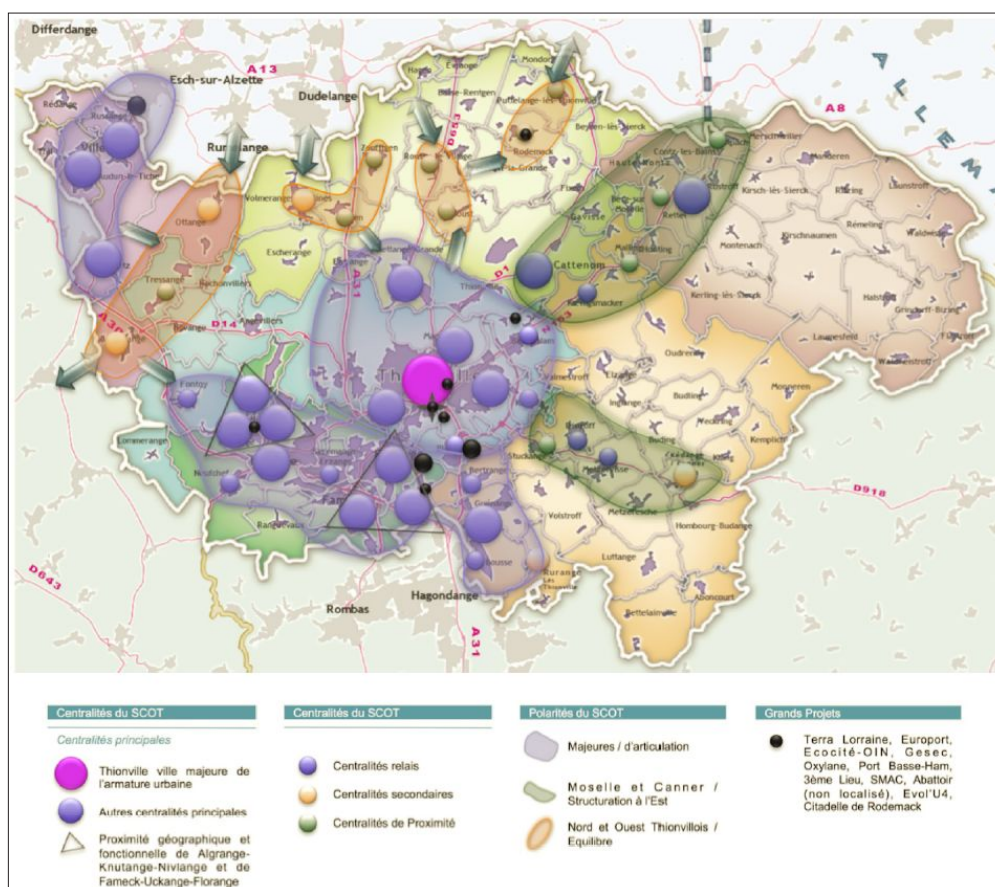
ARMATURE URBAINE

> Ce que dit le PADD

- Développer et valoriser tout le Thionillois grâce à la structuration de pôles urbains en réseau
- Mailler les pôles urbains structurants pour dépasser un certain nombre d'effets-frontières et d'intensifier les coopérations avec tous les espaces périphériques au SCOTAT

> Orientations/Objectifs du DOO

- La stratégie du SCoT est d'irriguer le territoire par un maillage cohérent de centralités qui se renforcent, afin d'accroître les services et les moyens de mobilité et d'organiser les flux au-delà du Sillon Mosellan dans le cadre d'un développement maîtrisé
- Le Thionillois structure un réseau de villes et de bourgs à faire émerger et renforcer en tant que centralités principales et relais pour irriguer l'offre majeure en services et fonctions supérieures. Le SCoT fait apparaître 5 pôles structurants dont l'agglomération de Thionville est le pôle majeur à confirmer et développer
- L'organisation du développement doit contribuer à renforcer les centralités au regard de leur vocation et de leur rôle à l'échelle de l'EPCI et du Thionillois
- Le SCoT souhaite irriguer l'espace rural et périurbain en services et équipements afin de renforcer les fonctions de proximité qu'il remplit. Cette irrigation s'appuie sur un maillage de bourgs et de villages constituant des centralités secondaires et de proximité à développer



DÉMOGRAPHIE

> Ce que dit le PADD

- Favoriser une croissance notable de la population autour de 31 000/ 36 000 nouveaux habitants (si le vieillissement est maîtrisé grâce à l'arrivée d'actifs).

> Orientations/Objectifs du DOO

- Le SCoTAT envisage à 20 ans une **croissance de population autour de 31 000/36 000 nouveaux habitants, soit entre 0,6 et 0,7 % par an (soit 1550 à 1860 habitants/an)**
- A 15 ans, cet objectif consiste à accueillir 25 000 nouveaux habitants

LOGEMENTS

> Ce que dit le PADD

- Créer une nouvelle offre en logements
- Mener une politique de l'habitat appropriée aux besoins spécifiques et ciblant la rénovation de l'habitat (dont la vacance)
- Structurer une offre en logements qui améliore l'accès aux mobilités et aux aménités urbaines

> Orientations/Objectifs du DOO

- Le SCot prévoit **27 000 nouveaux logements** (1350/an) et un objectif de 22 500 logements (1500/an) à 15 ans. La mise en œuvre de l'OIN permettra de préciser les objectifs inscrits dans le SCot
- 27 % (environ 6200) seront à minima réalisés sans extension de l'urbanisation (20 à 40% dans les agglomérations et 15 à 20% dans l'espace rural)
- Concernant la vacance longue durée, il fixe un objectif de remettre sur le marché environ 90 logts par an (avec des variations selon les agglomérations de 15 à 54/an)

Niveaux de l'armature urbaine	Densités (logements/ha) moyennes minimales	Objectifs de production de logements neufs (/an)
Centralités principales de Porte de France, Val de Fensch et Val d'Alzette	32 et 48 l'intérieur de l'enveloppe urbaine	Pas d'objectifs de productions par polarité mais par EPCI
Centralités relais de Porte de France, Val de Fensch et Val d'Alzette et pour centralités principales des autres polarités	26 et 38 à l'intérieur de l'enveloppe urbaine	
Centralités relais de l'Arc Mosellan et centralités secondaires et de proximité du SCot	22 et 32 l'intérieur de l'enveloppe urbaine	
Communes rurales qui ne sont pas des centralités	17 (pas < à 17 pour les opérations à l'intérieur de l'enveloppe urbaine)	

ÉCONOMIE

> Ce que dit le PADD

- Valoriser les activités économiques existantes
- S'appuyer sur la dynamique résidentielle et les grands projets stratégiques pour amorcer une diversification économique
- Développer et structurer le tourisme en tant que filière économique à part entière
- Valoriser les activités agricoles et viticoles
- Viser une croissance de 20000/ 26000 emplois nouveaux

> Orientations/Objectifs du DOO

- Le SCot se fixe comme objectif de développer le pôle de compétence «MATERALIA». Les projets d'Ecocité-OIN et Ulcos-Lis permettront aussi de développer des activités de haute technologie et de faire émerger une filière transversale «maîtrise énergétique». Pour développer les fonctions tertiaires pour les nouvelles technologies et pour accroître les services liés à l'industrie, les PLU prévoient dans les centres urbains des règles facilitant l'accueil d'activités tertiaires dans les secteurs desservis par les TC ou un réseau numérique THD, de mixité renforcée et de densité d'habitat élevée
- Le SCot soutient l'industrie et les activités logistiques de post production notamment liée à Terra Lorraine et Europort
- Le SCot souhaite préserver les activités agricoles forestières et viticoles et faciliter la structuration de leur filière
- Les PLU favorisent l'implantation d'activités artisanales dans l'enveloppe urbaine existante ou future compatibles avec le fonctionnement urbain.
- Les PLU organisent l'implantation préférentielle du commerce dans une logique de gestion améliorée des flux
- Le SCot fixe 5 Zones d'Aménagement COMMercial (ZACOM) pour lesquels il fixe des conditions d'aménagement et d'implantation. Sur les 213 ha de ZACOM, 187 sont urbanisés ou aménagés et 26 constituent de nouveaux secteurs aménagés (en extension urbaine ou sur friches)
- Les parcs d'activités et commerciaux à créer, étendre ou requalifier bénéficient d'une organisation et d'un mode de construction qualitatifs et fonctionnels afin d'assurer une intégration environnementale et paysagère élevée. Les PLU prennent les mesures adéquates pour assurer cet objectif

GRANDS PROJETS D'ÉQUIPEMENTS

> Ce que dit le PADD

- S'appuyer sur les grands projets stratégiques porteurs de nouvelles dynamiques et synergie économique (Ulcos-LIS, Terra Lorraine, Europort Lorraine, Ecocité / OIN Alzette-Belval, Evol U4)

> Orientations/Objectifs du DOO

- Le SCot souhaite renforcer ses centralités principales et relais pour développer les fonctions supérieures sur l'ensemble du territoire en organisant notamment l'implantation des grands projets. Ceux-ci regroupent des équipements majeurs tels que le 3ème lieu à Thionville, le SMAC de Nilvange, le GESEC, et l'Abattoir ainsi que des sites économiques ou mixtes constituant des centralités à part entière :
 - L'écocité OIN, véritable cité transfrontalière cohérente avec le site de Belval au Luxembourg
 - Le port de Basse Ham s'inscrivant dans le développement des activités touristiques
 - Le Grand Carénage du CNPE de Cattenom
 - Evol U4 à Uckange, projet d'espace touristique, tertiaire et culturel
 - La citadelle de Rodemack à visées touristiques, culturelles et économiques
 - OXYLANE à Yutz, constituant une interface entre commerce et loisirs

GRANDS PROJETS D'ÉQUIPEMENTS (SUITE)

> Ce que dit le PADD

- Développer et structurer le tourisme en tant que filière économique à part entière
- Favoriser l'accès au Très Haut Débit

> Orientations/Objectifs du DOO

- Le SCoT souhaite équiper le territoire en Très Haut Débit en raccordant en priorité les grands projets, les parcs d'activités structurants et les secteurs tertiaires de centre-ville, en desservant les pôles majeurs et en généralisant le THD à l'ensemble du territoire
- Les PLU devront assurer une bonne insertion urbaine des projets : liaison A30/A31, projet de troisième voie sur A31...

FONCIER

> Ce que dit le PADD

- Impulser un renouveau au cadre urbain existant
- Optimiser l'espace, afin de réduire le prélèvement des terres agricoles et de contribuer à un urbanisme plus vertueux
- Réduire d'environ 40 % le rythme de consommation d'espace par rapport aux 10 dernières années
- Viser un seuil limite d'environ 900/1000 ha en 20 ans pour la consommation d'espace résidentiel
- Adapter l'offre foncière et immobilière à la stratégie de diversification, au maintien des filières existantes ainsi qu'aux besoins des grands projets

> Orientations/Objectifs du DOO

- Les objectifs du SCoTAT permettent de réduire de 49 % l'artificialisation totale qu'il y a eu entre 1999 et 2009
- Le SCoTAT fixe un objectif de **ne pas consommer plus de 1133 ha (76 ha/an) en 15 ans** pour l'ensemble des urbanisations résidentielles et économiques en extension, voiries et équipements compris (hors grands ouvrages et infrastructures et besoins liés à la mise en œuvre des opérations liées à l'OIN au-delà de l'amorce prévue par le SCoT). Parmi eux, 720 ha destinés pour le résidentiel, 375 ha pour le développement économique et 38 ha servant à des espaces artificialisés exceptionnels mais non bâtis
- Pour maîtriser les extensions urbaines sur le territoire et afin de limiter l'étalement urbain, il conviendra d'encadrer les espaces dédiés à être ouverts à l'urbanisation

	Consommation foncière actuelle (nb ha/an) 1999-2009	Consommation foncière projetée (nb ha/an) 2012-2027*	Potentiel foncier existant (friches, dents creuses, renouvellement urbain ...)
Habitat	77	48	Non déterminé
Économie	41	25	
Divers	5	2,5	
Total	123	75,5	

* hors grands ouvrages et infrastructures et hors besoins liés à la mise en œuvre des opérations de l'OIN au-delà de l'amorce prévus par le SCoT

TRANSPORTS ET MOBILITÉS

> Ce que dit le PADD

- Engager une rénovation profonde de l'organisation des flux et de l'accès aux mobilités en faveur des déplacements alternatifs à la voiture et d'une nouvelle proximité
- Réorienter la situation existante vers un véritable report modal des mobilités en faveur des transports collectifs s'appuyant sur la structuration des pôles du territoire et à une échelle transfrontalière

> Orientations/Objectifs du DOO

- Le SCoT envisage de mieux desservir et mailler les grands espaces urbains et économiques, commerciaux et les équipements structurants afin de favoriser un développement territorial solidaire et cohérent
- Le SCoT souhaite s'appuyer sur les 2 grands axes de transport européens (Eurocorridors) pour contribuer au développement du fret ferroviaire et fluvial
- Le SCoT prévoit de développer des réseaux de transports collectifs attractifs et performants. Il souhaite renouveler et diversifier l'offre par une mobilité plus durable (inciter au covoiturage par création d'aires spécifiques articulées aux TC à proximité des axes routiers et des échangeurs, développer les services d'auto-partage, le TAD dans les zones rurales...)
- Le SCoT envisage de renforcer la complémentarité entre les réseaux de transport en lien avec les pôles de développement (rabattement vers les gares par maillage des TC, aménager prioritairement les pôles d'échanges dans les gares/haltes ferroviaires...)

TRANSPORTS ET MOBILITÉS (SUITE)

> Ce que dit le PADD

- Hiérarchiser des flux permettant au Thionillois de s'insérer dans leur dynamique et de les adapter aux capacités et vocations des différents espaces urbains
- Développer des modes doux de petite échelle (domicile-travail) et de grande échelle (tourisme)

> Orientations/Objectifs du DOO

- Le SCoT souhaite renforcer et valoriser la pratique des modes doux pour les distances courtes et favoriser la création d'itinéraires cyclables avec la véloroute Charles le Téméraire en s'appuyant sur les atouts touristiques et paysagers du Thionillois
- Il se fixe comme objectif de structurer le territoire autour d'axes forts de transports en commun et de maîtriser l'étalement urbain afin de réduire les distances, les temps de parcours et de faciliter l'organisation des TC
- Enfin l'objectif est d'améliorer les conditions et de diversifier l'offre de stationnement afin de pacifier les usages sur l'espace public

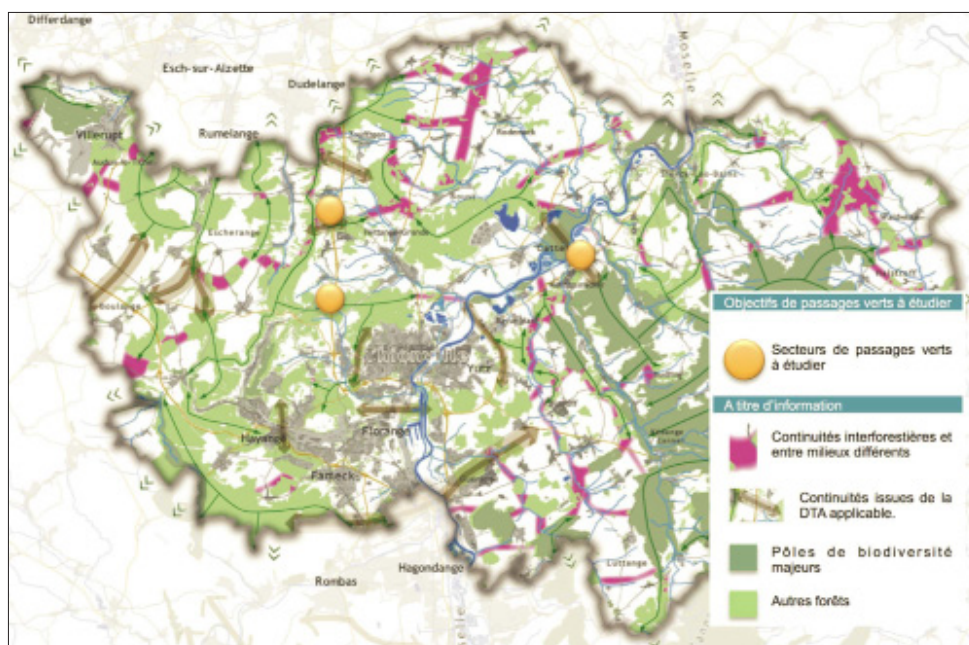
TRAME VERTE ET BLEUE

> Ce que dit le PADD

- Mettre en œuvre la trame verte et bleue pour développer la biodiversité et gérer en transversal les enjeux de protection des autres ressources.

> Orientations/Objectifs du DOO

- Le SCoT identifie et souhaite révéler et pérenniser les espaces constituant des pôles de diversité majeurs. Les documents d'urbanisme les préciseront au regard de l'intérêt écologique effectif de leur site et leur attribueront des modalités de protection dans une logique conservatoire
- Le SCoT souhaite garantir le fonctionnement des pôles de diversité annexes par une maîtrise et une intégration des urbanisations assurant une perméabilité environnementale. Les documents d'urbanisme les préciseront et assureront une gestion de ces espaces
- Le SCoT identifie des coupures d'urbanisation que les documents d'urbanisme mettent en œuvre et précisent au regard des objectifs du SCoT
- Le territoire identifie des objectifs d'amélioration/restauration de continuités écologiques
- Le SCoT prévoit d'améliorer la qualité de fonctionnement de la trame bleue pour ses apports écologiques, au cadre de vie et à la gestion des ressources en eaux superficielles et souterraines. Les documents d'urbanismes comprennent des dispositions pour préserver et mettre en valeur les abords des cours d'eau (urbanisation en recul par rapport aux berges des cours d'eau, détermination d'une bande inconstructible...), maîtriser la densité des plans d'eau et leur connexion au réseau hydrographique et humide
- Les PLU précisent à leur échelle les zones humides qui existent effectivement sur le terrain et qui ont un intérêt avéré en matière de biodiversité et/ou pour la gestion des eaux



CLIMAT AIR ÉNERGIE

> Ce que dit le PADD

- Engager une transition énergétique contribuant aux engagements nationaux et valorisant aussi l'image d'un territoire actif qui se renouvelle
- Intensifier les économies d'énergie
- Développer les énergies renouvelables : photovoltaïque, éolien, biomasse, valorisation énergétique des déchets et géothermie

> Orientations/Objectifs du DOO

- Le SCoT souhaite développer des énergies renouvelables (éolien, solaire et photovoltaïque, biomasse, géothermie et hydroélectricité) et prendre appui sur la diversification du bouquet énergétique pour favoriser l'émergence de nouveaux savoir faire contribuant au développement de filières économiques innovantes
- Il prévoit de développer des formes urbaines optimisant l'usage de la voirie pour une meilleure compacité et une meilleure accessibilité pour les modes alternatifs. Les documents d'urbanisme et les opérations optimiseront la localisation et le tracé des voies des zones à urbaniser, éviteront l'organisation autour de voies en impasse et prendront en compte dès le départ les objectifs de desserte par des liaisons douces
- Le SCoT prône l'efficacité énergétique dans l'aménagement et la construction et la réduction de la part du transport de l'énergie. De nombreuses mesures de mises en œuvre sont définies (favoriser les nouveaux modes constructifs et les pratiques bioclimatiques de la construction ; encourager et faciliter l'utilisation de matériaux à moindre émission de GES ; poursuivre et développer la lutte contre la précarité énergétique et les mesures de rénovation de l'habitat...)
- Le volet transport et déplacements du SCoT s'inscrit en cohérence avec les objectifs du projet du SRCAE (réduction de 20 % des distances domicile-travail d'ici 2020 ; 15 % des déplacements domicile-travail en covoiturage à l'horizon 2020 ; transfert modal vers les transports collectifs et les modes doux entraînant une baisse de consommation énergétique de 15 % pour les transports interurbains et 20 % pour les transports rurbains ; 15 % de report modal de la route vers le ferroviaire et le fluvial pour le transport de marchandises)

RISQUES

> Ce que dit le PADD

- Gérer les risques naturels et technologiques pour réduire ou ne pas augmenter les vulnérabilités des personnes et des biens exposés (inondation, nucléaire...)

> Orientations/Objectifs du DOO

- Les objectifs du DOO sont de prévenir les risques et les gérer dans un objectif de non accroissement, voire de réduction des vulnérabilités sur les personnes, les activités et les biens
- Les plans de prévention des risques applicables devront être respectés conformément aux prescriptions et zonages qu'ils prévoient
- Dans les communes sans PPRI, les PLU prendront en compte l'ensemble des informations connues sur les phénomènes d'inondations (atlas...). Ils prendront les mesures proportionnées au risque (interdire l'urbanisation ou la soumettre à des conditions spéciales)
- Dans les communes sans PPR, les PLU prendront en compte l'ensemble des informations connues sur les phénomènes de mouvement de terrains. L'urbanisation s'établira sans accroître les dangers pour les personnes et les biens
- Les communes maîtrisent l'urbanisation aux abords des digues en définissant des bandes de recul
- Le PPR prévoit une bande inconstructible liée au barrage (Cattenom)
- Dans les communes sans PPRM mais concernées par des aléas miniers, les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement prendront en compte l'ensemble des informations sur les aléas. Ils prévoient les mesures proportionnées de prévention et/ou de résorption du risque en étant compatible avec les objectifs de la DTA applicable
- Risque nucléaire : à défaut de servitudes ou de PPR, les PLU interdisent l'urbanisation ou la soumettent à conditions. Pour les autres risques technologiques, les PLU appliqueront les distances d'éloignement entre les habitations et les installations à risques et garantiront la compatibilité des usages des sols et de la vocation des espaces au regard des installations pouvant générer des risques technologiques ou des nuisances élevées. Les PLU prennent en compte le PIG, les canalisations transportant des matières dangereuses et le TMD sur les grands axes routiers et ferrés

Ce qu'il faut retenir du projet de territoire et de ses interactions avec d'autres SCOT

Quels sont les points forts de votre SCOT ? L'analyse fait-elle ressortir des questions, thématiques, ou dynamiques territoriales que le SCot n'a pas abordées et pour lesquelles le SRADDET pourrait apporter une valeur ajoutée ?

- Le SCoTAT marque l'affirmation d'une vision territoriale partagée
- Il s'agit d'un territoire pivot, soumis à la double attraction de Metz et du Luxembourg, et place ainsi les mobilités au cœur des préoccupations
- Le fait urbain est vu dans le SCot comme un élément structurant de l'organisation et du fonctionnement du territoire. Il en découle une volonté de développer les nouvelles mobilités (BHNS...), de renouveler l'accessibilité locale (TER, mobilité douce) et de développer le télétravail. De ce renforcement des centralités principales et des centralités relais découlent de nouvelles mobilités qui imposent une restructuration des moyens de transports vers les pôles d'emplois notamment transfrontaliers
- Même si le SCot mène déjà des actions de réaménagement des friches, notamment par un travail partenarial avec l'EPFL, il est en attente sur le sujet où les savoirs pourraient être partagés. La présence de friches sidérurgiques, minières et ferroviaires sur le territoire en fait un fort enjeu qu'il conviendrait d'approfondir
- La prégnance du fait frontalier incite le SCot à recherché encore davantage d'espaces de discussion avec le Luxembourg

Le SCot d'identifie-t-il des problématiques et des enjeux partagés par d'autres SCot ? Lesquels ? EXPRESSION COMMUNE AUX 5 SCOT

Positionnement et impact des frontières qui touchent fortement plusieurs SCot et qui font ressortir l'importance du fait transfrontalier :

- Souhait de voir la Région améliorer la communication et les discussions avec l'Etat luxembourgeois (accès aux TER, A31...) et tenir compte des équipements luxembourgeois, sarrois et dans le fonctionnement des territoires (poids des aéroports de Luxembourg et de Frankfurt-Hahn, plateforme multimodale d'Athus et de Bettembourg, ...)
- Bipolarisation du territoire (SCot Nord et SCoTAT) avec l'attraction de Metz et du Luxembourg
- Connexion pour le développement du tourisme

Transport et mobilité au centre des préoccupations des territoires :

- Le territoire s'appuie sur un réseau structurant commun (fer, route, fluvial)
 - peu de visibilité sur le fret alors que cela implique des équipements structurants et que les enjeux sont forts : le rôle majeur de la Gare de Woippy et le devenir de la gare TGV fret Euro-Carex de Louvigny
 - le fluvial est structurant pour l'économie lorraine : Ports mosellans (Metz, premier port céréalier fluvial de France), ligne conteneurs Multimodal Shuttle, plates-formes multimodale Frouard / Champigneulle
- Besoin d'un positionnement de la région, d'avoir une vision partagée, sentiment d'un manque de stratégie sur le devenir des grands équipements (Lorraine Airport, la gare TGV fret Euro-Carex de Louvigny et l'A31 ...)
- Renforcer l'accès au réseau TER structurant et mieux articuler urbanisme et transport (interrogation sur le devenir de certaines gares)
- Tenir compte des pôles multimodaux identifiés dans les SCot et des enjeux de développement de l'intermodalité (importance des déplacements Nord Sud mais aussi de l'irrigation des territoires ruraux)

Tourisme et paysages, vecteurs d'identité du territoire

- La qualité de nos infrastructures touristiques et de nos paysages représentent un enjeu d'attractivité pour le territoire
- Développer les équipements d'accueil, notamment en lien avec le cyclotourisme et la vélo-route voie verte (Téméraire-Moselle-Saône), le long de la Moselle. Le cours d'eau est porteur d'image et d'identité
 - développement du cyclotourisme en lien avec le tourisme fluvial mosellan et meurthe et mosellan
- Des enjeux de mise en valeur du vignoble (routes des vins, évènementiel ...), du patrimoine industriel (U4 à Uckange à l'image de Völklingen - Sarre, inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco et point de départ de la route européenne du patrimoine industriel), du thermalisme
- Nécessité d'une mise en réseau des grands sites remarquables et équipements lorrains et de s'appuyer sur des équipements structurants à faire émerger

Développement économique et valorisation des friches - renouvellement urbain

- La nécessité de conforter l'économie numérique qui monte en puissance, en s'appuyant notamment sur le Label french Tech - LORnTECH : (Institut lorrain du numérique - Épinal, TCRM Blida-Metz, Technopôle Renaissance - Nancy, Pôle Numérique de Thionville)
- Développer l'économie circulaire (gestion des déchets importante)

Ce qu'il faut retenir du projet de territoire et de ses interactions avec d'autres SCOT

- Répondre aux enjeux de formation pour répondre aux besoins des entreprises présentes dans nos bassins d'emplois et éviter de laisser partir les jeunes diplômés vers d'autres régions, d'autres bassins d'emplois
- Soutenir les espaces d'activités économiques d'importance en devenir (Megazone d'Illange (92 ha), ZAC Bouxières – Lesménils (110 hectares), megazone de Beuvillers (400 ha)) et des projets mixtes (Plateau de Frescaty (500 ha), Portes de l'Orne (500 ha))
- Un territoire qui regroupe des friches industrielles, ferroviaires, militaires,... sur de larges emprises. Le partenariat avec l'EPFL, qui dispose d'un savoir-faire reconnu doit être soutenu et renforcé (volonté de partage des savoirs avec les territoires voisins, en mobilisant notamment les acteurs privés et bailleurs sociaux)
- Des enjeux de limiter et traiter les friches commerciales émergentes, compte tenu de la densité de l'armature commerciale à l'échelle des 5 SCoT, en y ajoutant l'offre luxembourgeoise et des agglomérations de Sarrebruck et de Trèves. La Région peut-elle contribuer à une stratégie foncière qui répond aux besoins et projets des territoires ?

Aménagement numérique des territoires et accès au très haut débit

- Développer le THD pour limiter les déplacements des actifs sur des infrastructures routières et ferrées surchargées et maintenir l'animation en secteurs éloignés des grandes infrastructures de communication
 - nécessité de répondre aux besoins pour les secteurs ruraux
- Répondre aux enjeux du développement du télétravail
 - le Luxembourg prévoit un développement maximum de 30% du temps en travail en télétravail
 - accompagner les projets de Bâtiment hub, plateforme numérique, reconversion de bâtiment gare...

Le contenu du SCoT fait-il ressortir des territoires pertinents porteurs d'enjeux régionaux partagés (logiques d'axes, de bassin de vie, ...) ? EXPRESSION COMMUNE AUX 5 SCOT

- Le regroupement retenu se justifie à la fois par la structuration du pôle métropolitain européen du Sillon Lorrain et les dynamiques convergentes d'un axe Nord Sud de ces 5 SCoT lorrains. Les SCoT Nord 54, de l'agglomération thionilloise et de l'agglomération messine partagent également un fait transfrontalier très marqué
- Véritable charnière européenne, les territoires s'inscrivent dans une mise en réseau sur un axe Nord Sud qui intègre les dynamiques du Sud Alsace, du Nord Franche Comté-Bourgogne ainsi que celles du Luxembourg, et des régions wallonne et de la Sarre
- Les SCoT se sont également construits en tenant compte des politiques publiques portées par l'ex-région Lorraine, notamment au travers de ses documents cadres (Lorraine 2020, ...)
- Les SCoT sont en attente d'une vision prospective régionale > horizon 2050 à la fois en matière d'aménagement et d'inscription plus opérationnelle afin de faciliter la déclinaison territoriale (les moyens de la mise en œuvre des politiques publiques)
- La RGE doit notamment se positionner sur les grands projets structurants (équipement d'intérêt régional)
- Soit des demandes communes sur la nécessité d'avoir :
 - une réflexion sur la complémentarité entre les territoires
 - une vision prospective de développement à l'échelle de la région (> horizon 2050)
 - un SRADDET qui aide à la mise en œuvre opérationnelle des SCoT et des politiques publiques grâce à un partenariat fort

Synthèse réalisée par : L'Agence d'Urbanisme Lorraine Nord, Espace Jean Monnet, 54810 LONGLAVILLE

Tél. : 03 55 26 00 10 - Fax : 03 55 26 00 33

Février 2017

Analyse et rédaction : Stéphane GODEFROY

sgodefroy@agape-lorrainenord.eu - 03 55 26 00 17

Toute reproduction autorisée avec mentions précises de la source et la référence exacte.

